



# **BUDGET ANNEXE « EAU »**

## **RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF**

**EXERCICE 2025**

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « eau »</b>	<b>3</b>
<b>2. La trajectoire financière du budget annexe « eau »</b>	<b>4</b>
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « eau »	4
2.2 La dette du budget annexe « eau »	5
<b>3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « eau »</b>	<b>6</b>
<b>4. La section d'exploitation du budget annexe « eau »</b>	<b>7</b>
4.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	7
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	9
<b>5. La section d'investissement du budget annexe « eau »</b>	<b>11</b>
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	11
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	13

## 1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « eau » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation : 45,94 M€
- ✓ en section d'investissement : 48,21 M€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

## 2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

### 2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

<b>Epargne de gestion courante</b>	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => <b>Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement</b>
<b>Epargne de gestion</b>	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => <b>Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).</b>
<b>Epargne brute</b>	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => <b>Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement</b>
<b>Epargne nette</b>	= épargne brute - annuité en capital de la dette => <b>Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement</b>

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	41,72	37,51	42,12	4,61	12%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	18,32	20,74	20,71	-0,04	0%
<b>Epargne de gestion courante (EBG)</b>	<b>23,39</b>	<b>16,76</b>	<b>21,41</b>	<b>4,65</b>	<b>28%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)</b>	<b>56,1%</b>	<b>44,7%</b>	<b>50,8%</b>		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	1,71	0,81	0,27	-0,54	-67%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	4,56	4,66	2,11	-2,55	-55%
<b>Résultat exceptionnel large</b>	<b>-2,85</b>	<b>-3,85</b>	<b>-1,84</b>	<b>2,01</b>	<b>-52%</b>
<b>Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)</b>	<b>20,54</b>	<b>12,91</b>	<b>19,57</b>	<b>6,66</b>	<b>52%</b>
<b>Taux d'épargne de gestion</b>	<b>47%</b>	<b>34%</b>	<b>46%</b>		
<i>Recettes réelles</i>	43,42	38,32	42,39	4,07	11%
<i>Dépenses réelles</i>	24,14	28,06	23,93	-4,13	-15%
<b>Epargne brute (EBE)</b>	<b>19,28</b>	<b>10,26</b>	<b>18,46</b>	<b>8,20</b>	<b>80%</b>
<b>Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)</b>	<b>44,4%</b>	<b>26,8%</b>	<b>43,5%</b>		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	4,87	8,22	4,80	-3,42	-42%
<b>Epargne nette (ENE)</b>	<b>14,40</b>	<b>2,04</b>	<b>13,66</b>	<b>11,62</b>	<b>569%</b>
<b>Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)</b>	<b>33,2%</b>	<b>5,3%</b>	<b>32,2%</b>		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	50,37	46,64	41,99	-4,65	-10%
<b>Capacité dynamique de désendettement</b>	<b>2,6</b>	<b>4,5</b>	<b>2,3</b>		

Le taux d'épargne brute de 43,5% est en augmentation par rapport au budget voté 2024 en raison de l'augmentation des recettes réelles de 11% et une diminution de 15% des dépenses réelles.

Avec 18,46 M€, l'épargne brute permet de couvrir les 4,80 M€ d'annuité en capital de la dette.

L'encours de dette diminue, passant de 46,64 M€ au budget voté 2024 à 41,99 M€ au budget primitif 2025. Le budget a été partiellement désendetté en 2024 avec un remboursement anticipé d'emprunt.

## 2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « eau »

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Emprunt prévisionnel budget primitif 2025 (c)	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 (a)-(b)+(c)
<b>Volume</b>	<b>41 992 K€</b>	<b>4 800 K€</b>	<b>25 662 K€</b>	<b>62 854 K€</b>

Le stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 est de 62 854 K€, en augmentation suite à un emprunt prévisionnel au budget primitif 2025 estimé à 25 662 K€. Cet emprunt théorique sera revu à la baisse au budget supplémentaire suite à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Le remboursement en capital de la dette est de 4 800 K€ sur l'exercice 2025.

### 3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « eau » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Variation volume de l'autorisation de programme 2025	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2024	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2025	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2025
Eau	EAU GESTION MDTURE 2020-26	229 621 K€		62 612 K€	18 041 K€	15 796 K€	42%
	EAU PROJET MDTURE 2020-26	389 616 K€		45 007 K€	20 000 K€	23 670 K€	23%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>619 237 K€</b>	<b>0</b>	<b>107 619 K€</b>	<b>38 041 K€</b>	<b>39 465 K€</b>	<b>30%</b>
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€			3 K€	3 K€	40%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€	110 K€		10 K€	60 K€	467%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	260 K€	251 K€		70 K€	331 K€	154%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>290 K€</b>	<b>361 K€</b>	<b>0</b>	<b>83 K€</b>	<b>394 K€</b>	<b>164%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>619 527 K€</b>	<b>361 K€</b>	<b>107 619 K€</b>	<b>38 124 K€</b>	<b>39 859 K€</b>	<b>30%</b>

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est en augmentation par rapport 2024. Il s'élève à 619 888 K€ avec un taux prévisionnel d'avancement de 30% au 31/12/2025.

Une variation est constatée du volume d'autorisations de programme pour l'AP « Numérique Gestion mandature 2020-2026 » de 110 K€ et « Parc automobile Gestion mandature 2020-2026 » de 251 K€. Ces crédits sont destinés au renouvellement du matériel informatique, l'achat de licences ou de logiciels spécifiques pour la partie numérique et au renouvellement du parc automobile notamment pour les véhicules utilitaires.

Le volume des autorisations de programmes « Eau Gestion Mandature 2020-2026 » et « Eau Projet Mandature 2020-2026 » voté fin 2023 permet de couvrir les besoins générés par le résultat du schéma directeur qui sera soumis au vote lors du Conseil Métropolitain du 5 décembre 2024, avec une feuille de route sur les 25 ans à venir qui répond aux objectifs suivants :

- ✓ Sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire métropolitain
- ✓ Préserver et diversifier les ressources en quantité et en qualité
- ✓ Préserver et optimiser le patrimoine

Les thématiques identifiées concernent les travaux sur la ressource en eau, sur les usines de production d'eau potable et les travaux d'interconnexions entre les systèmes d'alimentation en eau potable.

En 2025, les principaux investissements représentent :

- 15 796 K€ inscrits pour les travaux récurrents afférents à la compétence « assainissement » avec autorisation de programme « Eau Gestion Mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion agrègent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées sur des réseaux ou des ouvrages d'eau potable existants.
- 23 670 K€ de crédits pour les nouveaux projets (autorisation de programme « Eau Projet Mandature 2020-2026 »). Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la métropole comme la restauration ou la création de réseaux ou d'ouvrage (aqueduc) pour l'alimentation en eau potable, la création d'usine d'eau potable ou la sécurisation des réseaux AEP.
- 361 K€ dédiés aux programmes logistique, numérique et parc automobile pour l'acquisition de matériel informatique, de mobiliers de bureaux et de transport.

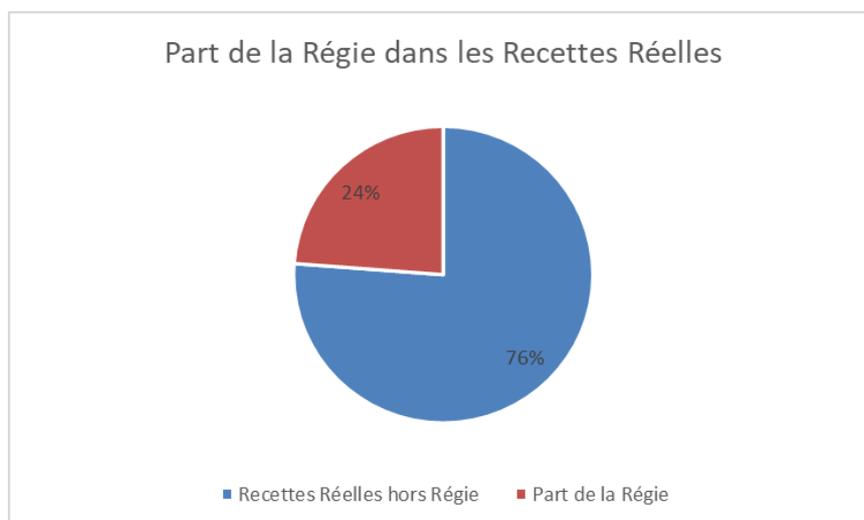
## 4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

### 4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
<b>Recettes réelles</b>	<b>43,42</b>	<b>38,32</b>	<b>42,39</b>	<b>10,62%</b>
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>41,72</b>	<b>37,51</b>	<b>42,12</b>	<b>12,30%</b>
013 - Atténuations de charges	0,05	0,08	0,07	-12,36%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	39,29	34,46	39,62	14,97%
74 - Dotations et participations	0,59	0,64	0,61	-5,35%
75 - Autres produits de gestion courante	1,78	2,33	1,83	-21,57%
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>1,71</b>	<b>0,81</b>	<b>0,27</b>	<b>-66,79%</b>
76 - Produits financiers			0,05	
77 - Produits exceptionnels	0,81	0,81	0,22	-73,46%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,90			
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>4,06</b>	<b>3,55</b>	<b>3,55</b>	<b>0,00%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4,06	3,55	3,55	0,00%
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>47,48</b>	<b>41,87</b>	<b>45,94</b>	<b>9,72%</b>
<b>Résultat reporté ou anticipé "n-1"</b>	<b>11,27</b>	<b>13,80</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>58,75</b>	<b>55,67</b>	<b>45,94</b>	<b>-17,48%</b>

Pour 2025, les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 42,39 M€, en hausse de 10,62% par rapport au total voté 2024.

Les 42,39 M€ de recettes réelles se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts) comme suit :



Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ +14,97% au chapitre 70 due à deux nouvelles redevances de l'agence de l'Eau (redevance de consommation et redevance de performance qui vont être mises en place en 2025 en remplacement de la redevance de pollution) pour 2,3 M€. Au niveau de la surtaxe, le montant inscrit sera revu au moment du budget supplémentaire en tenant compte de la consommation réelle de l'exercice précédent.
- ✓ d'une baisse des recettes liées aux Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) au chapitre 75 avec -38,27 % suite à une hausse exceptionnelle des recettes en 2024 liées à des rattrapages.

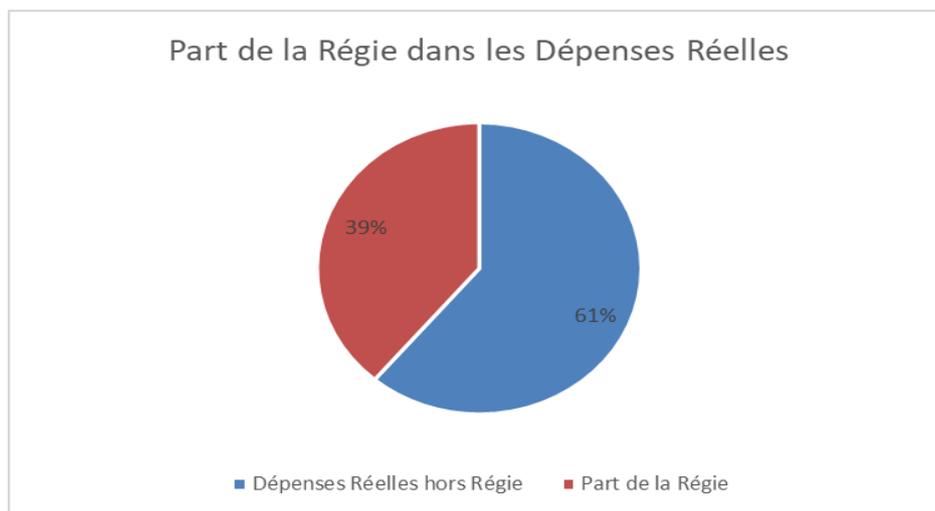
Les recettes d'ordre sont stables avec 3,55 M€ positionnés.

## 4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>24,14</b>	<b>28,06</b>	<b>23,93</b>	<b>-14,71%</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>18,32</b>	<b>20,74</b>	<b>20,71</b>	<b>-0,17%</b>
011 - Charges à caractère général	6,75	7,68	6,55	-14,78%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9,44	11,03	11,25	1,96%
014 - Atténuations de produits	1,42	1,35	2,30	70,37%
65 - Autres charges de gestion courante	0,71	0,68	0,61	-9,90%
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>	<b>5,82</b>	<b>7,31</b>	<b>3,22</b>	<b>-55,96%</b>
66 - Charges financières	1,28	1,35	1,11	-17,79%
67 - Charges exceptionnelles	4,54	4,00	2,11	-47,27%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations		0,66		-100,00%
022 - Dépenses imprévues		1,30		-100,00%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>21,86</b>	<b>22,18</b>	<b>22,01</b>	<b>-0,80%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21,86	22,18	22,01	-0,80%
<b>Total dépenses d'exploitation hors virement</b>	<b>46,01</b>	<b>50,24</b>	<b>45,94</b>	<b>-8,57%</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>12,75</b>	<b>5,43</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>58,75</b>	<b>55,67</b>	<b>45,94</b>	<b>-17,48%</b>

Pour 2025, les dépenses réelles d'exploitation s'établissent à 23,93 M€, en baisse de -14,71% par rapport au voté 2024.

Les 23,93 M€ de dépenses réelles se répartissent entre les dépenses afférentes à la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires, Marseille-Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts) comme suit :



Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Au chapitre 011 avec 7,56 M€ avec en principales inscriptions :
  - 1,62 M€ d'achat d'eau avec un avenant en cours avec la Société des Eau de Marseille (SEM) avec une augmentation du coefficient d'achat d'eau brute (révision de prix) ;
  - 0,85 M€ en consommation de fluides (eau, électricité) pour la Régie des eaux Métropolitaine ;

- 0,61 M€ pour l'occupation des bureaux aux Docks avec le loyer, les charges et la taxe foncière ;
- 0,27 M€ pour les études avec les missions juridiques, techniques et financières ainsi que les différentes missions d'AMO (suivi des barrages, analyse mode gestion etc.).

Au chapitre 011, il est constaté une baisse de 14,78% liée à l'organisation et l'optimisation des besoins suite à la fusion des 5 budgets annexes eau au 1er janvier 2024, notamment en ce qui concerne les études avec une baisse de 0,17 M€. De plus, l'évaluation des besoins a été fiabilisée pour être plus proche de la réalité de terrain avec des montants plus faibles.

- ✓ Stabilité des dépenses au chapitre 012 ;
- ✓ -9,90% au chapitre 65 due à une diminution de l'inscription liée à la convention de transport d'eau brute via la canalisation de la société canal de Provence (SCP) pour faire fonctionner l'usine de Valtrède ;
- ✓ -17,79% au chapitre 66 suite à la diminution importante de l'encours de dette du fait du remboursement anticipé d'emprunt en 2024 et à la tendance baissière des taux pour les emprunts à taux variables ;
- ✓ -47,27% au chapitre 67 due à une baisse de l'enveloppe liée à la loi Oudin ainsi que d'une diminution pour le protocole SUEZ relatif au contrat sur les communes de l'ancien territoire Istres Ouest-Provence qui dédommageait l'entreprise pour les pertes subies sur le contrat suite à l'envolée des prix de l'énergie.

Les dépenses d'ordre sont stables avec 22,01 M€ d'inscriptions.

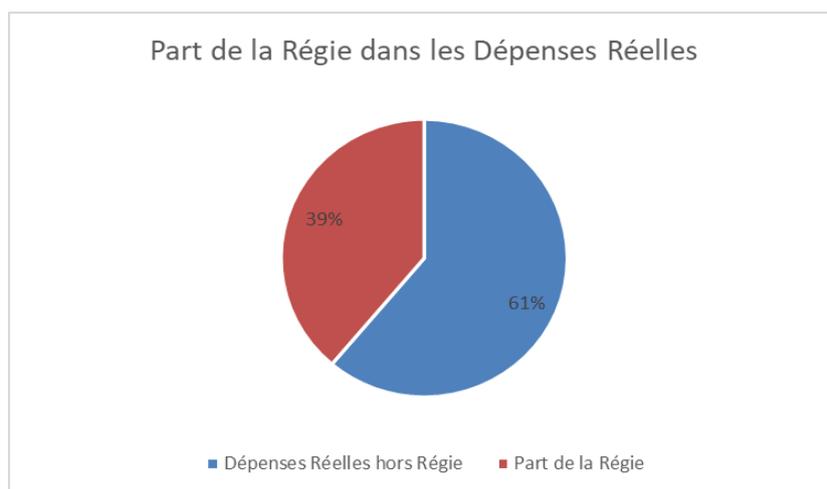
## 5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « EAU »

### 5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>70,04</b>	<b>48,28</b>	<b>44,66</b>	<b>-7,5%</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>63,75</b>	<b>38,12</b>	<b>39,86</b>	4,6%
Total des opérations d'équipement	63,75	38,12	39,86	4,6%
<b>Dépenses financières</b>	6,29	10,16	4,80	-52,4%
13 - Subventions d'Investissement		0,15		-100,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4,87	8,22	4,80	-41,6%
27 - Autres immobilisations financières	1,42	0,04		-100,0%
020 - Dépenses imprévues		1,75		-100,0%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>17,39</b>	<b>12,01</b>	<b>3,55</b>	<b>-70,5%</b>
040 - Opérations de transfert entre sections	4,06	3,55	3,55	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	13,33	8,46		-100,0%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>87,43</b>	<b>60,29</b>	<b>48,21</b>	<b>-20,0%</b>
<b>Résultat reporté ou anticipé "n-1"</b>	<b>3,18</b>		<b>0,00</b>	
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>90,61</b>	<b>60,29</b>	<b>48,21</b>	<b>-20,0%</b>

Pour 2025, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 44,66 M€, en baisse de -7,50% par rapport au voté 2024, suite au remboursement anticipé d'emprunt sur 2024 qui entraîne une baisse de -41,60% du chapitre 16.

Les 44,66 M€ de dépenses réelles se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille-Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts) comme suit :



- ✓ Les opérations d'équipement augmentent de 4,6%. Les dépenses d'équipement représentent 39,86 M€ d'inscriptions dont 23 M€ pour les opérations Réseaux, 14M€ pour les Ouvrages, dont l'objet est de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire, préserver les ressources en quantité et en qualité et optimiser le patrimoine. De plus, il y a 1,7 M€ pour les Etudes et 0,5 M€ pour les opérations transverses essentiellement dédiés à l'acquisition de véhicules utilitaires.

Pour la partie Réseaux, les crédits sont dédiés aux opérations suivantes :

- « Travaux 2024-2026 Réseau zone Nord, 6 M€ dont 1,2 M€ pour Miramas et 1,1 M€ pour Cabriès. Le reste de la dépense est ventilée sur les autres communes de la Zone Nord (Alleins, Bouc-Bel-Air, Berre-l'Étang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eguilles, Eyguières, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Jouques, La-Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lambesc, Lançon-de-Provence, Le-Puy-Sainte-Réparate, Mallemort, Meyreuil, Pélissanne, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Rognes, Rousset, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Trets, Vauvenargues, Velaux)
- « Marseille alimentation en eau brute usine Saint Marthe – Phase 2 », 3,5 M€
- « Mise en conformité autonomie Miramas, 2,2 M€
- « Travaux Réseau Zone 3 », 1,6 M€ pour la Régie des eaux Métropolitaine dont 0,5 M€ pour Martigues, 0,4 M€ pour Port-de-Bouc et 0,7 M€ pour Saint-Mitre-les-Remparts
- « Sécurisation Lamanon-Eyguières par Salon-de-Provence », 1,5 M€

Pour la partie Ouvrages, les crédits sont dédiés aux opérations suivantes :

- « Suppression du château d'eau de Saint-Mitre-les-Remparts », 2,4 M€
- « Travaux ouvrages 2024-2026 Zone Nord », 2,3 M€ dont 1,4 M€ pour Peyrolles-en-Provence. Le reste de la dépense est ventilée sur les autres communes de la Zone Nord (Cabriès, Charleval, Cornillon-Confoux, Eguilles, Istres, Jouques, Lambesc, Le-Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Meyrargues Meyreuil, Miramas, Saint-Chamas, Trets, Velaux)
- « Travaux ouvrages Zone Sud », 2 M€ répartis entre les communes de Allauch, Carnoux-en-Provence, Cassis, Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Marignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Sausset-les-Pins et les Pennes-Mirabeau
- « Augmentation de la capacité de production station Vallon Dol », 1,8 M€
- « Réservoir de Port Miou », 1,5 M€

Pour la partie Etudes, on note :

- « Schéma directeur Eau », 0,8 M€

Autres :

- « Gestion parc automobile compétence Eau », 0,33 M€
- ✓ Au chapitre 16, le remboursement de l'emprunt est inscrit pour 4,80 M€

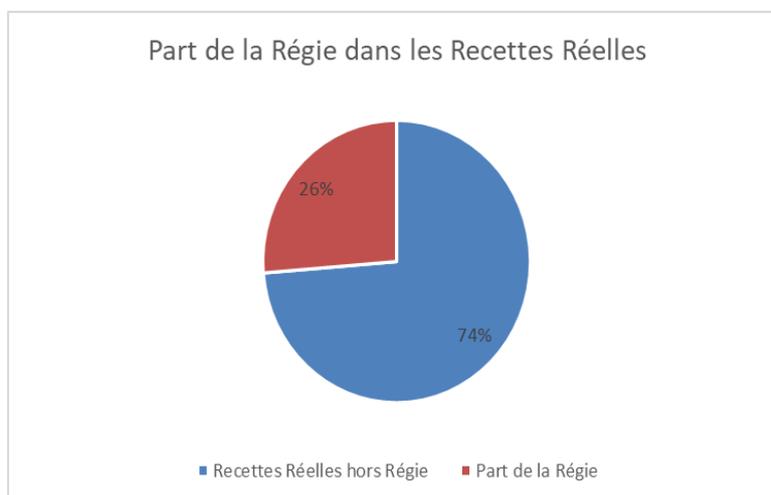
Les dépenses d'ordre sont stables avec 3,55 M€ positionnés.

## 5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
<b>Recettes réelles</b>	<b>13,17</b>	<b>5,58</b>	<b>26,20</b>	<b>369,5%</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>7,37</b>	<b>5,58</b>	<b>26,20</b>	<b>369,5%</b>
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2,83	5,58	0,54	-90,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4,43	0,00	25,66	
23 - Immobilisations en cours	0,10			
<b>Recettes financières</b>	<b>5,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3,96			
27 - Autres immobilisations financières	1,84			
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>35,19</b>	<b>30,64</b>	<b>22,01</b>	<b>-28,2%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21,86	22,18	22,01	-0,8%
041 - Opérations patrimoniales	13,33	8,46		-100,0%
<b>Total recettes d'investissement hors virement</b>	<b>48,36</b>	<b>36,22</b>	<b>48,21</b>	<b>33,1%</b>
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	<b>12,75</b>	<b>5,43</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Résultat reporté ou anticipé "n-1"</b>	<b>29,50</b>	<b>18,64</b>		<b>0,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>90,61</b>	<b>60,29</b>	<b>48,21</b>	<b>-20,0%</b>

Pour 2025, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 26,20 M€, en augmentation de 20,62 M€ par rapport au voté 2024.

Les 26,20 M€ de recettes réelles se répartissent entre la gestion déléguée (sur le périmètre des communes des ex-territoires Marseille-Provence, Pays d'Aix, Istres Ouest-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays Salonais) et la gestion en régie (correspondant à l'exploitation sur le périmètre des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts) comme suit :



Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Les subventions d'investissement au chapitre 13 (0,54 M€) allouées par l'agence de l'eau pour le financement d'opérations d'économie d'eau sur le canal de Marseille ainsi que des travaux sur les réseaux d'adduction d'eau potable situés au nord du territoire métropolitain.  
La baisse de 90,40%, concerne principalement l'agence de l'eau et s'explique par l'état d'avancement de nouveaux dossiers en cours de préparation ou d'instruction n'ayant à ce jour pas encore fait l'objet

d'un vote. Le reste du montant se répartit sur 5 soldes de dossiers pour différentes opérations situées sur les Zones Nord (Berre-l'Étang, Coudoux, La-Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux, Ventabren, Miramas, Saint-Chamas) pour 0,11 M€, Zone Sud (Auriol, Aubagne) pour 0,08 M€.

- ✓ Un emprunt d'équilibre de 25,66 M€ positionné au budget primitif 2025 et sera revu à la baisse au budget supplémentaire suite à l'affectation des résultats 2024.

Les dépenses d'ordre sont stables avec 22,01 M€ positionnés.